

**Compte rendu / Procès-verbal
de la réunion du comité syndical
Séance du 31/03/2021**

SDE35

Village des collectivités
1 avenue de Tizé CS 43603
352036 Thorigné-Fouillard

Nombre de délégués

En exercice : 36
Présents : 25
Absents : 14

Quorum : 19
Votants : 24

Réception par le Préfet

Publication

L'an deux mil vingt-et-un, le trente-et-un mars à dix-huit heures, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie 35, dûment convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt-et-un, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Olivier DEHAESE, Président du SDE35.

Présents : Olivier DEHAESE, Président ; Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN, Vice-Présidents ; Isabelle FAISANT, Jean-Yves EON, Mickaël MARDELÉ, délégués titulaires ; Philippe MEHOUAS, Jean LEMOINE délégués suppléants.

Présents en visioconférence : Stéphanie CHEREL, Murielle DOUTÉ-BOUTON (jusqu'au point 7), Christelle LONCLE, Christophe MARTINS-MARQUES, Thierry RESTIF, Vice-Présidents ; Michel CAILLARD, Michel JEULAND, Diana LEFEUVRE, membres du Bureau ; Yvonnick DAVID, André DAVY, Olivier IBARRA, Marine KECHID (jusqu'au point 6), Vincent POINTIER, Loeiz RAPINEL (jusqu'au point 6), Olivier ROULLIER (jusqu'au point 6), Morgane VANDENBUSSCHE, délégués titulaires

Assistait également à la séance, en visioconférence, sans pouvoir de vote : Michel DUAULT, délégué suppléant.
Absents ou excusés : Franck PICHOT, membre du Bureau ; Karine CHÂTEL, Hubert DESBLÉS, Valérie EUN, Yannick GABORIEAU, Loïc GODET, Béatrice HAKNI-ROBIN, Laurent HAMON, Lucile KOCH, Olivier LE BIHAN, Soazig LE TROADEC, Franck NOËL, Jean-François RICHEUX, Jean-Paul VUICHARD, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le quorum est atteint, 24 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, le comité peut délibérer valablement.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 10/02/2021
3. Eclairage public – Transfert de la compétence
4. Travaux – Marchés publics – Avenants aux marchés de travaux suite à la cession de l'entreprise R2AE à la société VEZIE (groupe BAGE)
5. Finances – Décision modificative du budget 2021 n°2
6. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs permanents
7. Etat d'avancement du travail des Commissions
8. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité
9. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité
10. Questions diverses

Dispositions particulières liées au COVID-19

Vu le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Conformément à la Circulaire ministérielle du 29/10/2020 relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'Etat dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire ; Il est possible pour les instances de se réunir à nouveau dans la configuration du mandat 2014-2020.

Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article 3131-12 du Code de la santé publique, les règles de délibération des organes délibérants des collectivités territoriales et des EPCI sont modifiées :

- le quorum est abaissé au tiers des membres en exercice,
- les élus peuvent être porteurs de deux pouvoirs,
- la possibilité est ouverte de rétablir également le vote électronique ou par correspondance, sauf pour les votes à bulletin secret.

Article 6

I. – Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, lorsque le lieu de réunion de l'organe délibérant ne permet pas d'assurer sa tenue dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider de réunir l'organe délibérant en tout lieu, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. Lorsqu'il est fait application du premier alinéa du présent I, le maire, le président de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou le président du groupement de collectivités territoriales en informe préalablement le représentant de l'Etat dans le département ou son délégué dans l'arrondissement.

II. – Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. Lorsqu'il est fait application du premier alinéa du présent II, il est fait mention de cette décision sur la convocation de l'organe délibérant.

III. – Les I et II du présent article sont applicables jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le décret no 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et prorogé dans les conditions prévues à l'article L. 3131-14 du code de la santé publique.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Président propose au comité de désigner Monsieur Jean-Claude BELINE en qualité de secrétaire de séance. **Le comité syndical, à l'unanimité, approuve cette proposition.**

2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 10/02/2021

Le compte rendu de la réunion du 10 février 2021 est soumis au comité pour approbation. Il a été adressé par mail le 17 février 2021.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. **Approbation** du compte rendu de la réunion du comité syndical du 10/02/2021
3. Energie Renouvelable - Contrat d'Objectif territorial de développement des énergies renouvelables Thermiques sur le Pays de Rennes – COT 2
4. Finances – Compte administratif 2020
5. Finances – Compte de gestion 2020
6. Finances – Affectation du résultat 2020
7. Finances – Budget primitif 2021
8. Finances – Provisions pour risques
9. Finances – Décision modificative du budget 2021 n°1
10. Sensibilisation aux économies d'énergie – candidature à l'appel à projet « mobiliser les bretonnes et les bretons pour les transitions »
11. Achats et économies d'énergie pour les Collectivités - Changement de catégorie des membres du groupement d'achat d'énergie
12. Energie – Accompagnement des territoires – Engagement du SDE35 dans le PCAET de la Vitré Communauté
13. Energie – Accompagnement des territoires – Engagement du SDE35 dans le PCAET de Fougères Agglomération
14. Energie – Accompagnement des territoires – Engagement du SDE35 dans le PCAET de la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne
15. Energie – Accompagnement des territoires – Engagement du SDE35 dans le PCAET de la Communauté de Communes Bretagne Romantique
16. Energie renouvelable - SEML Energ'iv - prise de participation au capital de la société SAS CCH METHA
17. Energie renouvelable - SEML Energ'iv - prise de participation au capital de la société SAS AgriBioEnergies
18. Energie renouvelable - SEML Energ'iv - transformation des CCA en capital au sein de la société SAS Landiset et nouvel apport en CCA
19. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité
20. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité
21. Questions diverses

Après en avoir pris connaissance, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du comité syndical du 10 février 2021.

3. Eclairage public – Transfert de la compétence

Par délibération, les communes de VIEUX VIEL (18/12/2020), SAINT-MALO-DE-PHILLY (15/03/2021), BRIE (22/03/2021) et LA CHAPELLE-JANSON (18/02/2021) ont souhaité adhérer à la compétence « Eclairage public ».

Ce qui porte à 199 le nombre des communes ayant transféré la compétence Eclairage.

M. CAILLARD demande si les communes peuvent demander leur intégration à n'importe quel moment.

-> Depuis la fin de l'année 2020, a été mise en place une organisation en deux périodes d'intégration : le 1^{er} juillet et le 1^{er} janvier. Mais les communes peuvent délibérer quand elles le souhaitent dans l'année.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité :

- **accepte à compter du 01/07/2021, le transfert de la compétence « Eclairage public » pour les communes de VIEUX VIEL, SAINT-MALO-DE-PHILLY, BRIE et LA CHAPELLE-JANSON,**
- **sollicite le Préfet d'Ille-et-Vilaine pour mettre à jour l'annexe concernée des statuts du SDE35,**
- **autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

4. Travaux – Marchés publics – Avenants aux marchés de travaux suite à la cession de l'entreprise R2AE à la société VEZIE (groupe BAGE)

La SARL R2AE a été placée en procédure de redressement judiciaire le 18 décembre 2019 pour une période initiale de 6 mois, période prolongée suite à la crise sanitaire.

Cette entreprise est titulaire de deux marchés du Syndicat :

- Un accord-cadre à bons de commandes comprenant deux lots financiers pour la période 2015-2018 : Travaux d'électrification, d'éclairage public et travaux annexes, notifié le 26 novembre 2014.
- Un accord-cadre à bons de commandes comprenant deux lots financiers pour la période 2019-2022 : Etudes, Travaux, de réseaux électriques et réseaux annexes 2019-2022, notifié le 13 février 2019.

Dans le cadre de cette procédure de redressement, une démarche de cession de l'entreprise a été mise en œuvre et une audience, le 10 mars 2021 au tribunal de commerce de VANNES, a validé la reprise par la SAS ETS VEZIE de l'actif de R2AE à compter du 1^{er} avril 2021.

La SAS ETS VEZIE est, elle aussi titulaire, en groupement solidaire avec l'entreprise RESO, de quatre lots financiers de l'accord-cadre à bons de commandes Etudes, travaux et réseaux électriques et réseaux annexes pour la période 2019-2022.

La SAS ETS VEZIE entend poursuivre les marchés en cours de la société R2AE mais ne pas racheter les encours de travaux à la date de la cession qui devront donc être facturés par la société R2AE.

Cependant, l'accord-cadre susmentionné prévoit à l'article 2.2 de son Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) « *Pendant l'exécution du marché, la limitation à 4 lots par entité juridique perdure. Si une entité devenait attributaire de plus de 4 lots les lots supplémentaires seraient résiliés de fait à la date de modification juridique de l'entité.* »

Par courrier, la SAS ETS VEZIE et la société RESO ont fait part de leur souhait de modifier la forme du groupement solidaire du marché 2019-2022 en un groupement conjoint avec la répartition suivante : ETS VEZIE : 3 lots ; RESO : 1 lot.

Afin de permettre la meilleure réactivité pour valider les avenants nécessaires à la modification du groupement ETS VEZIE-RESO et à la reprise de l'activité de la société R2AE par la SAS ETS VEZIE et ainsi assurer la poursuite des chantiers engagés et en cours, il est proposé au comité de délibérer.

M. MEHOUS demande si RESO ne souhaitait pas reprendre 2 lots du marché.

-> Le sujet a été discuté avec les deux entreprises ETS VEZIE et RESO qui ont été reçues par le Syndicat, mais il s'agit de leur demande.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer les avenants de transfert et les avenants de modification des marchés suivants de la société R2AE et du groupements ETS VEZIE-RESO :

- **Accord-cadre à bons de commandes pour la période 2015-2018 : Travaux d'électrification, d'éclairage public et travaux annexes, notifié le 26 novembre 2014.**
- **Accord-cadre à bons de commandes pour la période 2019-2022 : Etudes, Travaux, de réseaux électriques et réseaux annexes 2019-2022.**

Le Président est aussi autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5. Finances – Décision modificative du budget 2021 n°2

Le comité syndical est invité à adopter une décision modificative qui porte sur l'inscription de nouvelles opérations sous mandat à réaliser pour le compte des communes sous maîtrise d'ouvrage du SDE35.

Cette délibération n'impacte pas les montants totaux du budget car les crédits ont été prévus à d'autres chapitres dans l'attente de la validation de chaque opération.

Les documents, dont la liste des opérations sous mandat, ont été transmis aux membres du comité.

M. BELINE demande ce que signifie le « trop versé sur acompte ».

-> Cela correspond à un manque de crédits sur une opération suite à une erreur. C'est une régularisation.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 au budget principal 2021 telle que résumée ci-dessous :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTRE - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005042500012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE DE RENNES

M. 14

Décision modificative (projet de budget) 2 (3)
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	0,00	0,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	4 531 414,78	0,00	0,00	0,00	4 531 414,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 301 247,84	0,00	0,00	0,00	3 301 247,84
014	Atténuations de produits	450 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
65	Autres charges de gestion courante	583 429,24	0,00	0,00	0,00	583 429,24
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 866 091,86	0,00	0,00	0,00	8 866 091,86
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	280 000,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 396 091,86	0,00	0,00	0,00	9 396 091,86
023	Virement à la section d'investissement (5)	30 153 222,90		0,00	0,00	30 153 222,90
042	Opéral" ordre transfert entre sections (5)	2 200 000,00		0,00	0,00	2 200 000,00
043	Opéral" ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		32 353 222,90		0,00	0,00	32 353 222,90
TOTAL		41 749 314,76	0,00	0,00	0,00	41 749 314,76

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	41 749 314,76
---	--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 451 955,50	0,00	0,00	0,00	1 451 955,50
73	Impôts et taxes	10 300 147,95	0,00	0,00	0,00	10 300 147,95
74	Dotations et participations	1 365 673,44	0,00	0,00	0,00	1 365 673,44
75	Autres produits de gestion courante	4 630 000,00	0,00	0,00	0,00	4 630 000,00
Total des recettes de gestion courante		17 757 776,89	0,00	0,00	0,00	17 757 776,89
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	428 000,00	0,00	0,00	0,00	428 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		18 185 776,89	0,00	0,00	0,00	18 185 776,89
042	Opéral" ordre transfert entre sections (5)	1 000 000,00		0,00	0,00	1 000 000,00
043	Opéral" ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000 000,00		0,00	0,00	1 000 000,00
TOTAL		19 185 776,89	0,00	0,00	0,00	19 185 776,89

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	22 563 537,87
---	---	----------------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	41 749 314,76
---	--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	31 353 222,90	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	----------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 242 884,40	0,00	0,00	0,00	8 242 884,40
204	Subventions d'équipement versées	1 607 947,88	0,00	0,00	0,00	1 607 947,88
21	Immobilisations corporelles	4 852 985,82	0,00	0,00	0,00	4 852 985,82
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	73 386 667,20	0,00	-275 486,35	0,00	73 111 180,85
	Total des opérations d'équipement	88 090 485,30	0,00	-275 486,35	0,00	87 814 998,95
	Total des dépenses d'équipement	88 090 485,30	0,00	-275 486,35	0,00	87 814 998,95
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	140 444,64	0,00	0,00	0,00	140 444,64
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total des dépenses financières	240 444,64	0,00	0,00	0,00	240 444,64
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	2 040 571,51	0,00	275 486,35	0,00	2 316 057,86
	Total des dépenses réelles d'investissement	90 371 501,45	0,00	0,00	0,00	90 371 501,45
040	<i>Opérat* ordre transfert entre sections (4)</i>	<i>1 000 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 000 000,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	<i>13 292 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>13 292 000,00</i>
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	14 292 000,00	0,00	0,00	0,00	14 292 000,00
	TOTAL	104 663 501,45	0,00	0,00	0,00	104 663 501,45

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 995 806,69
--	---------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 659 308,14
---	-----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	44 647 086,67	0,00	-275 486,35	0,00	44 371 600,32
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	742 500,00	0,00	0,00	0,00	742 500,00
	Total des recettes d'équipement	45 389 586,67	0,00	-275 486,35	0,00	45 114 100,32
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	696 440,00	0,00	0,00	0,00	696 440,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	137 968,38	0,00	0,00	0,00	137 968,38
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	13 034 727,25	0,00	0,00	0,00	13 034 727,25
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
	Total des recettes financières	13 884 135,63	0,00	0,00	0,00	13 884 135,63
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	2 740 362,94	0,00	275 486,35	0,00	3 015 849,29
	Total des recettes réelles d'investissement	62 014 085,24	0,00	0,00	0,00	62 014 085,24
021	<i>Virement de la sect* de fonctionnement (4)</i>	<i>30 153 222,90</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>30 153 222,90</i>
040	<i>Opérat* ordre transfert entre sections (4)</i>	<i>2 200 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>2 200 000,00</i>

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2021

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	13 292 000,00		0,00	0,00	13 292 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		45 645 222,90		0,00	0,00	45 645 222,90
TOTAL		107 659 308,14	0,00	0,00	0,00	107 659 308,14

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	107 659 308,14

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	31 353 222,90
--	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



Décision modificative n°2 - opérations sous mandat

Vote du 31/03/2021

Eclairage public - hors compétence		Réseaux de télécommunications			
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
Comptes budgétaires initiaux - transfert de crédits vers les chapitres-opérations					
imputation	2315	13248	2315	13248	
montant	- 161 580,18 €	- 161 580,18 €	- 113 906,17 €	- 113 906,17 €	- 275 486,34 € - 275 486,34 €
Chapitres-opérations à créditer - transfert de crédits depuis les comptes initiaux					
	4581	4582	4581	4582	
N° conv.	+ 161 580,18 €	+ 161 580,18 €	+ 98 365,65 €	+ 98 365,65 €	275 486,34 € 275 486,34 €
0073			22 445,95 €	22 445,95 €	
0074			11 200,74 €	11 200,74 €	
0075	35 830,80 €	35 830,80 €	14 546,67 €	14 546,67 €	
0076	58 508,56 €	58 508,56 €	13 896,55 €	13 896,55 €	
0077	40 529,94 €	40 529,94 €	35 333,07 €	35 333,07 €	
0043	451,62 €	451,62 €	942,67 €	942,67 €	Modification à la hausse des montants initiaux
0071	26 259,26 €	26 259,26 €			Ajout de l'EP dans l'opération sous compte de tiers
Crédits d'annulations sur exercice antérieur					
	4582	4581	4582	4581	
N° conv.	- €	- €	+ 15 540,52 €	+ 15 540,52 €	
18057			15 540,52 €	15 540,52 €	Trop versé sur acomptes

Crédits approvisionnés grâce au transfert des chapitres 23 en dépenses et 13 en recettes

6. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs permanents

Par délibération du 13 janvier 2021, le comité syndical a validé le tableau des effectifs. Il y a cependant lieu d'y apporter quelques modifications qui n'impactent pas le nombre total de postes :

- Ouverture du poste de chargé-e de la gestion comptable et budgétaire à certains grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs suite au recrutement d'un adjoint administratif principal à compter du 1^{er} juin 2021,
- Création d'un poste d'assistant-e de direction en suppression d'un poste de chargé-e de gestion administrative et financière,

- Harmonisation des grades de certains postes,
- Ajout d'un détail des missions pour chaque type d'emploi.

Il s'agit d'ajustements, pas de changements majeurs. Le travail fait dans la description des missions est en lien avec le travail engagé sur les Lignes Directrices de Gestion, projet qui nécessite de préciser le contenu des missions par rapport au type d'emploi.

M. EON demande si ces modifications entraînent un coût supplémentaire.

-> Non. Pas de changement du nombre des effectifs. Les dépenses de personnel sont arrêtées au moment du Débat d'orientation budgétaire, lorsqu'il y a des modifications dans l'année c'est en général pour des questions de grade à changer.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

Délibération du 13/01/2021			Proposition au 01/04/2021		
EMPLOIS PERMANENTS	Grades ouverts pour le poste	Nombre de postes budgétaires	Grades ouverts pour le poste	Nombre de postes budgétaires	Missions
Directeur·trice général·e des services	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle Ingénieur en chef principal Ingénieur en chef Administrateur hors classe Administrateur principal Administrateur	1	Ingénieur·e en chef de classe exceptionnelle Ingénieur·e en chef principal Ingénieur·e en chef Administrateur·trice hors classe Administrateur·trice principal·e Administrateur·trice	1	Pilotage de la structure Coordination des activités dans le cadre des orientations et des objectifs définis par l'exécutif. Auditeur·e de la SEM Energ'IV
Directeur·trice adjoint·e	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle Ingénieur hors classe Ingénieur principal Attaché hors classe Attaché principal	2	Ingénieur·e hors classe Ingénieur·e principal Attaché·e hors classe Attaché·e principal	2	Sous l'autorité du·de la DGS Responsable du pilotage d'une partie de l'activité du Syndicat. Membre de la direction générale Contribue, impulse, organise et dirige la mise en œuvre de plans d'actions répondant aux objectifs définis par les élus et/ou le·la directeur·trice général.
Responsable de pôle	Attaché principal Attaché Ingénieur principal Ingénieur	7	Attaché·e principal·e Attaché·e Ingénieur·e principal·e Ingénieur·e	7	Sous l'autorité du·de la DGS ou du·de la DGA Responsable de pôle chargé du pilotage et du suivi d'une activité du Syndicat. Membre du comité de direction Participe à la définition des orientations dans ce domaine, veille et œuvre à la bonne mise en œuvre des plans d'actions en fonction des objectifs définis par la direction générale et les élus.
Responsable de la gestion budgétaire et financière	Attaché principal Attaché	1	Attaché·e principal·e Attaché·e	1	Sous l'autorité du·de la responsable du pôle moyens généraux Responsable de la gestion budgétaire et financière chargé de la coordination de l'activité comptabilité, gestion budgétaire et financière et du contrôle de gestion. Assure également le suivi administratif, juridique et financier de la SEM Energ'IV.
Chargé·e de mission PEBreizh	Attaché principal Attaché	1	Attaché·e principal·e Attaché·e	1	Sous l'autorité du DGS et du Président du PEBreizh Le·a chargé de mission PEBreizh est chargé de l'animation de l'entente entre les 5 autorités concédantes de la région Bretagne.

Conducteur·trice d'opérations	Ingénieur principal Ingénieur Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	9	Ingénieur·e principal·e Ingénieur·e Technicien·ne principal·e de 1e classe Technicien·ne principal·e de 2e classe Technicien·ne Agent de maîtrise principal·e Agent de maîtrise	9	Sous l'autorité du·de la responsable du pôle travaux, le·la conducteur·trice d'opérations est chargé·e du pilotage des études et des travaux sur les infrastructures de réseaux et éventuellement les travaux d'EnR.
Chargé·e d'études	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	4	Technicien·ne principal·e de 1e classe Technicien·ne principal·e de 2e classe Technicien·ne Agent de maîtrise principal·e Agent de maîtrise	4	Sous l'autorité du·de la responsable du pôle études et urbanisme, le·la chargé·e d'études est spécialisé·e dans l'élaboration des études sur les infrastructures de réseaux (réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public, de télécommunication et de génie civil).
Conducteur·trice d'opérations d'éclairage	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique de 1e classe Adjoint technique de 2e classe Adjoint technique	5	Technicien·ne principal·e de 1e classe Technicien·ne principal·e de 2e classe Technicien·ne Agent·e de maîtrise principal·e Agent·e de maîtrise Adjoint·e technique de 1e classe Adjoint·e technique de 2e classe Adjoint·e technique	5	Sous l'autorité du·de la responsable du pôle éclairage, le·la conducteur·trice d'opérations d'éclairage est chargé·e du pilotage des études et des travaux sur les infrastructures de réseaux d'éclairage public.
Chargé·e des ressources humaines	Rédacteur principal de 1e classe Rédacteur principal de 2e classe Rédacteur Adjoint administratif principal de 1e classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif	2	Rédacteur·e principal·e de 1e classe Rédacteur·e principal·e de 2e classe Rédacteur·e Adjoint·e administratif·ve principal·e de 1e classe Adjoint·e administratif·ve principal·e de 2e classe Adjoint·e administratif·ve	2	Sous l'autorité du·de la responsable du pôle moyens généraux, le·la chargé·e des ressources humaines participe au suivi de différentes activités de gestion du personnel : paie, formation, prévention, gestion des carrières, GPEEC, recrutements, actions sociale, gestion du temps, gestion des instances...
Acheteur·se public·que	Rédacteur principal de 1e classe Rédacteur principal de 2e classe Rédacteur Adjoint administratif principal de 1e classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Adjoint technique de 1e classe Adjoint technique de 2e classe Adjoint technique	2	Rédacteur·e principal·e de 1e classe Rédacteur·e principal·e de 2e classe Rédacteur·e Adjoint·e administratif·ve principal·e de 1e classe Adjoint·e administratif·ve principal·e de 2e classe Adjoint·e administratif·ve Technicien·ne principal·e de 1e classe Technicien·ne principal·e de 2e classe Technicien·ne Agent·e de maîtrise principal·e Agent·e de maîtrise Adjoint·e technique de 1e classe Adjoint·e technique de 2e classe Adjoint·e technique	2	Sous l'autorité du·de la responsable du pôle moyens généraux, l'acheteur·se public·que gère administrativement et financièrement les marchés en lien avec les services concernés (rédaction, passation, suivi des procédures et des instances, gestion des pièces, gestion comptable) pour les structures SDE35, Energ'iv et ses filiales. Il·elle assure la gestion et la négociation des contrats assurances du SDE35.

Chargé-e de la gestion comptable et du suivi budgétaire	Rédacteur principal de 1e classe Rédacteur principal de 2e classe Rédacteur	1	Rédacteur-e principal-e de 1e classe Rédacteur-e principal-e de 2e classe Rédacteur-e Adjoint-e administratif-ve principal-e de 1e classe Adjoint-e administratif-ve principal-e de 2e classe Adjoint-e administratif-ve	1	Sous l'autorité du-de la responsable de la gestion budgétaire et financière, le-la chargé-e de la gestion comptable et du suivi budgétaire est chargé-e du suivi et de la correction des écritures comptables, de la comptabilité de certains pôles. Il-elle élabore et suit des décisions modificatives et collabore à la préparation des budgets. Il-elle est responsable de la tenue de l'inventaire et du suivi du patrimoine et participe à la recherche et au suivi des subventions (COT...).
Chargé-e de communication	Rédacteur principal de 1e classe Rédacteur principal de 2e classe Rédacteur Adjoint administratif principal de 1e classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif	1	Rédacteur-trice principal-e de 1e classe Rédacteur-trice principal-e de 2e classe Rédacteur-trice Adjoint-e administratif-ve principal-e de 1e classe Adjoint-e administratif-ve principal-e de 2e classe Adjoint-e administratif-ve	1	Sous l'autorité du-de la responsable du pôle communication, le-la chargé-e de communication participe au développement de la communication interne et externe du SDE35 et de sa filiale ENERG'IV et mène des actions de communication et de relations publiques en lien avec les services. Il-elle recueille, analyse, traite et diffuse des informations et conçoit des produits de communication.
Chargé-e de l'informatique	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien	2	Technicien-ne principal-e de 1e classe Technicien-ne principal-e de 2e classe Technicien-ne	2	Sous l'autorité du-de la responsable du pôle SI-SIG, le-la chargé-e de l'informatique assure l'administration, la gestion, le développement et la maintenance du système d'information du syndicat. Il-elle accompagne la mise en place d'un système informatique cohérent, son évolution et sa maintenance en cohérence avec la stratégie retenue et participe au développement des outils de communication et d'information internes et externes.
Chargé-e du SIG	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien	1	Technicien-ne principal-e de 1e classe Technicien-ne principal-e de 2e classe Technicien-ne	1	Sous l'autorité du-de la responsable du pôle SI-SIG, le-la chargé-e du SIG s'occupe du fonctionnement du SIG et participe à son développement ainsi qu'à sa maintenance pour l'ensemble des pôles et services du syndicat. Il-elle accompagne le développement du système d'information géographique, effectue le traitement, l'analyse des données acquises en contrôlant leur qualité pour les intégrer à l'outil et éventuellement les diffuser. Il-elle contribue au développement des outils de communication et d'information internes et externes.
Chargé-e de contrôle des concessions	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien	1	Technicien-ne principal-e de 1e classe Technicien-ne principal-e de 2e classe Technicien-ne	1	Sous l'autorité du-de la responsable du pôle concessions, le-la chargé-e de contrôle assure les missions de contrôle technique dévolues au pôle Concession. Il-elle est chargé-e du suivi technique des missions de contrôle annuel et opérationnel des activités des concessionnaires Enedis et EDF, ainsi que du contrôle des opérations sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat.

Chargé-e de mission énergie et mobilité	Technicien principal de 1e classe Technicien principal de 2e classe Technicien	3	Technicien-ne principal-e de 1e classe Technicien-ne principal-e de 2e classe Technicien-ne	3	Sous l'autorité du/de la responsable du pôle énergie et mobilité, le-la chargé-e de mission énergie et mobilité initie et anime des projets pour accompagner les territoires sur la voie de la transition énergétique notamment en matière d'achats d'énergies et/ou de mobilité bas-carbone : électrique, GNV, H2.
Chargé-e de gestion administrative et financière	Rédacteur principal de 1e classe Rédacteur principal de 2e classe Rédacteur Adjoint administratif principal de 1e classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif	12	Rédacteur-e principal-e de 1e classe Rédacteur-e principal-e de 2e classe Rédacteur-e Adjoint-e administratif-ve principal-e de 1e classe Adjoint-e administratif-ve principal-e de 2e classe Adjoint-e administratif-ve	11	Sous l'autorité d'un-e responsable de pôle, le-la chargé-e de gestion administrative et financière est chargé-e d'aider à la bonne marche du pôle dans les missions de suivi administratif et financiers des dossiers et/ou technique. Il-elle travaille en relation étroite avec le-la responsable et les autres membres du pôle qu'il-elle seconde. Il-elle peut être amené-e à travailler pour le compte de la SEML Energ'iv et à assurer occasionnellement l'accueil général de la structure et le traitement du courrier.
Assistant-e de direction			Rédacteur-e principal-e de 1e classe Rédacteur-e principal-e de 2e classe Rédacteur-e	1	Sous la responsabilité du/de directeur-trice adjoint-e en charge des moyens généraux, l'assistant-e de direction assiste le-la directeur-trice, les deux directeur-trice-s adjoint-e-s et les élus dans l'administration, les activités et les projets du syndicat. Il-elle prépare, organise et assure le suivi des réunions, des signatures, organise des déplacements, élabore des dossiers de travail, élabore et alimente des tableaux de bord, gère la base contacts... et se charge également de transmettre des informations et données aux services et aux partenaires internes ou externes.
Chargé-e de l'accueil et de la logistique	Adjoint administratif principal de 1e classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif	1	Adjoint-e administratif-ve principal-e de 1e classe Adjoint-e administratif-ve principal-e de 2e classe Adjoint-e administratif-ve	1	Sous la responsabilité de l'assistant de direction, le-la chargé-e de l'accueil et de la logistique assure l'accueil physique et téléphonique du SDE35, l'orientation des publics, le traitement du courrier ainsi que de la gestion courante de certains dossiers. Il-elle participe à la gestion comptable et documentaire.
Total		56	Total	56	

7. Etat d'avancement du travail des Commissions

Un état d'avancement du travail des commissions est réalisé en séance par le Président et les Vice-Présidents référents à l'aide d'un support annexé au présent compte rendu. Les questions y sont jointes.

8. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité

Le comité syndical a délégué au Bureau certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux et des attributions du Bureau exercées par délégation de l'organe délibérant.

Bureaux des 13 janvier, 10 février et 9 mars 2021

Délibération n°20210113_BUR_01 – Commande d'une prestation d'accompagnement auprès de l'UGAP

Dans le cadre de la poursuite du déploiement de son outil de gestion d'affaires (GAIOS), le SDE35 souhaite se faire accompagner et a sollicité l'UGAP dans ce sens. Il est proposé que CapGemini soit AMOA (Assistant à Maîtrise

d'OuvrAge). **Le Bureau a validé la commande de cette prestation à l'UGAP pour un montant de 60 034,97€ TTC (76 jours d'accompagnement) et autorisé le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Délibération n°20210210_BUR_01 – Attribution de subventions – Coopération décentralisée

L'Association Fraternité Africaine (AFA) a sollicité le SDE35 pour une demande de subvention pour l'installation de 4 panneaux solaires pour alimenter un centre de formation dédié aux jeunes femmes, dans la région de Piela au Burkina Faso dans le cadre du dispositif de coopération décentralisée. **Le Bureau a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 3975,10 € à ce projet de coopération décentralisée.**

Délibération n°20210210_BUR_02 – Attribution de subventions – Programme ACTEE 1 – Audits énergétiques de bâtiments communaux

Dans le cadre du programme CEE ACTEE 1, une liste de candidatures de bâtiments communaux a été présentée au Bureau **qui a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention au titre du programme ACTEE 1, selon la liste ci-dessous.**

Délibération n°20210210_BUR_03 – Groupement d'achat d'énergie – Consultation pour une AMO

Afin de préparer le prochain accord-cadre électricité pour la période 2023-2025, **le Bureau a émis un avis favorable au lancement d'une consultation pour retenir une Assistance à Maitrise d'Ouvrage.**

Délibération n°20210309_BUR_01 – Eclairage public – Contrôle mécanique et de stabilité des ouvrages ou supports d'éclairage public de la voie publique et des équipements sportifs – Marché public

Dans le cadre de sa compétence éclairage public, le SDE35 va lancer une consultation pour retenir un prestataire afin de procéder au contrôle des mâts d'éclairage public et des mâts sportifs désignés comme mâts de « grandes hauteurs ». Le marché sera lancé en procédure adaptée avec un maximum de 214 000 euros sur 2 ans. **Le Bureau a autorisé le Président à lancer la consultation et signer le marché ainsi que tous les documents relatifs à cette consultation.**

9. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité

Le comité syndical a délégué au Président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

- Achats inférieurs à 2 000 €

La liste détaillée des achats inférieurs à 2 000 € est consultable sur demande aux services du SDE35.

- Achats supérieurs à 2 000 € et autres délégations du Président

Type de document	Titulaire	Objet	Montant (€ HT)
Devis	SOCOTEC EQUIPEMENT RENNES	Diagnostic Eclairage	3 400 €
Contrat	SOGELINK	Achat crédits DICT - Plateforme SOGELINK	7 360 €
Contrat	REILUX	Diagnostic vétusté et changement projecteurs	2 456 €
Contrat	SOCOTEC EQUIPEMENT RENNES	Diagnostic Eclairage (BC DE REGULARISATION)	2 100 €
Contrat	SELF SIGNAL SIGNALISATION	Habillage entrée du SDE35 (fresque)	2 055 €
Contrat	SIRAP	Intégration des fichiers PCI EDIGEO + MAJIC3 DEPARTEMENTAUX	3 000 €
Contrat	RAGNI	Fournitures d'éclairage spécifiques	2 491 €
Contrat	ENEDIS	Prestation TST ENEDIS	5 393 €

10. Questions diverses

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h20.

Subventions Programme ACTEE 1

n°	Structure porteuse CEP	Commune	Nom du bâtiment	Usage	Type de chauffage	Année de construction	Surface chauffée	Problématiques observées	Volonté de la commune à passer en phase travaux ?	Avis CEP / Service Energie du SDE
1	ALEC du Pays de Rennes	LIVRE-SUR-CHANGEON	Centre socio-culturel	Culture	Électricité	Rénovation-extension des années 90	1518 m2	Importante consommation électrique (34% de la facture communale) Chauffage du bâtiment vétuste, pas de programmation, risques pour les enfants.	Moyenne	CEP favorable Service Energie du SDE favorable
2	ALEC du Pays de Rennes	SAINT-SULPICE-LA-FORET	ECOLE NIKI DE ST-PHALLE	Enseignement	électrique	Non précisé	960 m2	Bâtiment le plus consommateur de la commune Chauffage électrique et régulation vétuste. Bâtiment ancien nécessitant une assistance pour la rénovation	Forte, la commune a pour projet de rénover ses bâtiments communaux en commençant par celui-ci Dans le cadre de Smart saint sulpice	CEP favorable Service Energie du SDE favorable
3	CC Côte d'Emeraude	LA RICHARDAIS	MAIRIE - MAIRIE ANNEXE et RESTAURANT SCOLAIRE	Multiple	gaz	Non précisé	1 403 m2	Refection de la toiture en isolant; Remplacement des menuiseries anciennes ; Amélioration de l'étanchéité à l'air ou à l'eau.	Forte. Souhaite faire un audit pour définir les actions à mener, et établir un programme pluriannuel des opérations	CEP favorable Service Energie du SDE favorable
4	Pays de Fougères	LECOUSSE	Groupe scolaire public Montaubert	Enseignement	Gaz naturel	1970	1 700 m2	Bâtiment le plus consommateur du patrimoine communal Concerné par le Décret tertiaire conso de gaz multiplié par 2 en 2019 Rénovation thermique (isolation, menuiserie)	Forte car augmentation importante des consommations de gaz en 2019	CEP favorable Service Energie du SDE favorable
5	Pays de Fougères	VAL COUESNON	Restaurant scolaire & cercle Antrainais	Restauration	Fioul	1970	1 100 m2	Bâtiment énergivore, 23% de la facture communale	Moyenne	CEP favorable Service Energie du SDE favorable
6	Pays des Vallons de Vilaine	BAULON	Salle polyvalente	Salle polyvalente	Chaufferie collective à granulés, ECS élec.	3 parties : 1994, 2003, 2004	1 093 m2	Salle polyvalente est bâtiment le plus consommateur de la commune. Ecole maternelle : tres consommateur, confort énergétique à améliorer.	Forte	CEP favorable Service Energie du SDE favorable
7	Pays des Vallons de Vilaine	GOVEN	Groupe scolaire La Marelle et ALSH La Bulle Magique	Enseignement	Gaz de ville	Non précisé	2 386 m2	Chaudière gaz de 2003 ayant de nombreuses pannes. Huisseries à changer. Traitement de l'air. Nécessite une rénovation globale. Mise aux normes accessibilité et qualité de l'air	Forte	CEP favorable Service Energie du SDE favorable
8	Pays des Vallons de Vilaine	GUIPRY-MESSAC	Mairie Siège	Administratif	Non précisé	Ancien en pierre, rénové en 1978	635 m2	Isolation vestuste Mode de chauffage à changer	Forte. Programme d'extension et d'aménagement	CEP n'a pas pu voir le projet --> proposition de mettre en attente pour le prochain Bureau Service Energie du SDE : faible surface, attendre retour du CEP
9	Pays des Vallons de Vilaine	TRESBOEUF	SALLE DE SPORTS	Sport	non chauffé	1987	1230 m2	batiment non isolé, non chauffé. Volonté de le mettre en chauffe pour améliorer le confort d'usage	Moyenne. Réflexion pour une rénovation partielle, totale ou restructuration.	CEP défavorable, mise en chauffe d'un bâtiment non chauffé donc pas d'économies à la clé, la volonté principale est de travailler sur confort d'usage, pas sur l'amélioration thermique. Service Energie du SDE défavorable, surface non chauffée
10	Roche aux Fées Communauté	MARCILLE-ROBERT	Salle polyvalente	Salle polyvalente	Gaz	1990	330 m2	Interrogation sur réhabilitation ou démolition/reconstruction Objetifs de réduction des consos sur le bloc sanitaire et la salle, et d'abaissement des nuisances sonores	Forte	CEP : faible surface, a prévenu la commune que ça ne rentrera pas dans les critères ACTEE1 Service Energie du SDE défavorable : faible surface --> refus ou liste d'attente
11	Roche aux Fées Communauté	RETIERS	Ecoles	Enseignement	Réseau de chaleur	1982-2011-2007	2 327 m2	Toiture en fin de vie, à remplacer. Travaux d'isolation prévus.	Forte	CEP favorable Service Energie du SDE favorable
12	Vitré Communauté	CHATILLON EN VENDELAIS	Salle du complexe	Salle polyvalente, salle des sports	Gaz	Non précisé - Vétuste	2 498 m2	Salle des fêtes vétuste, déperditions thermiques, problèmes d'infiltration, mauvais confort thermique.	Forte. Souhaite mesurer la déperdition thermique et savoir quel type de travaux réaliser en priorité	CEP favorable Service Energie du SDE favorable
13	Vitré Communauté	DOMAGNE	Complexe scolaire	Enseignement	Gaz + Elec	3 parties : ancien, années 80, 2006	1 500 m2	La commune souhaite limiter les déperditions thermique, améliorer le confort thermique été/hiver, rationaliser les énergies utilisées pour le chauffage.	Forte. Souhaite faire un diagnostic avant des travaux de chauffage et isolation	CEP favorable Service Energie du SDE favorable

Participations du SDE35 en application du guide des aides 2021
Maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée SDE35

Marchés de travaux				Opérations sous maîtrise d'ouvrage SDE35						Opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée (OPCT)					
N° Dossier	Bénéficiaire	Désignation des travaux	Catégorie de la commune	Basse tension			Eclairage public			Numéro du mandat de MO	Eclairage public			Telecom	
				Estimation travaux HT	Soit participation SDE35	Soit participation Bénéficiaire	Estimation travaux HT	Soit participation SDE35	Soit participation Bénéficiaire		Estimation travaux TTC	Soit participation SDE35	Soit participation Bénéficiaire	Estimation travaux TTC	Soit participation Bénéficiaire
1190880	RENNES METROPOLE	Effacement de réseaux Rue d'Armorique, du Verger - Saint Armel	B-HTCO	45 600,40 €	22 709,00 €	22 891,40 €	26 259,26 €	2 625,93 €	23 633,33 €	0071				15 921,69 €	15 921,69 €
1190495	VITRE	Effacement des réseaux rue de Verdun	B-HTCO	35 152,05 €	14 060,82 €	21 091,23 €				0067	19 051,07 €	1 587,59 €	17 463,48 €	7 197,28 €	7 197,28 €
1190880	RENNES METROPOLE	Effacement de réseaux Rue d'Armorique, du Verger - Saint Armel (MODIFICATION)	B-HTCO				-26 259,26 €	-2 625,93 €	-23 633,33 €	0071	26 259,26 €	2 625,93 €	23 633,33 €		
1190018	Cne LES PORTES DU COGLAIS	Effacement îlot des Petites Cours - rue Saint-Germain (MODIFICATION)	B-HTCO	55 104,87 €	44 083,89 €	11 020,97 €				0043	40 063,38 €	21 859,10 €	18 204,28 €	12 151,97 €	12 151,97 €
PE20-0647	Cne de SAINT-DIDIER	Lotissement de la Claie - 13 lots - tranche 1 - Saint-Didier	B-TCO	25 910,24 €	10 364,10 €	15 546,14 €	12 694,07 €	2 538,81 €	10 155,25 €						
PE20-1343	Cne de NOYAL-SUR-VILAINE	Effacement rue de la Giraudière - Noyal-sur-Vilaine	A-HTCO	103 405,90 €	41 362,36 €	62 043,54 €				0073				22 445,95 €	22 445,95 €
1190564	Cne de CHATEAUNEUF D'I & V	Effacement rue de Clos Lessart - Tranche 3 - Chateauf d'I & V	B-TCO	127 126,04 €	101 700,83 €	25 425,21 €	38 162,90 €	21 981,83 €	16 181,07 €	0074				11 200,74 €	11 200,74 €
PE20-0079	SCI KER MALO - Mr Roze	Lotissement Le Clos Bel Air - 16 lots - Balazé	B-TCO	24 186,18 €	9 674,47 €	14 511,71 €									
1200085	SECIB IMMOBILIER	Lotissement Quartier Nature des Leuzières - Saint-Erblon	B-HTCO	16 506,36 €	6 602,55 €	9 903,82 €									
1140296	Cne de LA BOUSSAC	Lotissement Le Grand Plantis tranche 2 - 11 lots -La Boussac	B-HTCO	22 359,14 €	8 943,65 €	13 415,48 €									
1190548	Cne de PLEUGUENEUC	Lotissement Chemin de Morgan - 38 lots - Pleugueneuc	B-HTCO	53 278,48 €	21 311,39 €	31 967,09 €									
1190214	OCDL - LOCOSA	Lotissement La Houltais tranche 3 - Romillé	B-HTCO	48 864,94 €	19 546,98 €	29 318,97 €									
PE20-1273	Cne de PLEUGUENEUC	Effacement Square de Brocéliande - Pleugueneuc	B-HTCO	80 622,09 €	64 497,67 €	16 124,42 €				0075	35 830,80 €	19 109,76 €	16 721,04 €	14 546,67 €	14 546,67 €
PE20-1375	CC PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL	ZAC La Fontaine au Jeune - Sains	EPCI-TCO	53 193,11 €	21 277,25 €	31 915,87 €	8 886,92 €	1 777,38 €	7 109,54 €						
PE20-1343	PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	Effacement rue de la Giraudière - Noyal-sur-Vilaine (MODIFICATION TIERS)	A-HTCO	103 405,90 €	41 362,36 €	62 043,54 €				0073				22 445,95 €	22 445,95 €
PE20-1544	ARCHIPEL HABITAT	ZAC La Croix du Vivier - Gévezé	B-HTCO	6 370,57 €	2 548,23 €	3 822,34 €									
1180454	RENNES METROPOLE	Avenue E. et M. PINAULT - Pacé	A-HTCO	70 940,91 €	28 376,36 €	42 564,54 €				0076	58 508,56 €	4 875,71 €	53 632,84 €	13 896,55 €	13 896,55 €
PE20-1089	Cne de QUEDILLAC	Lotissement les Forges - tranche 3 - Quédillac	B-TCO	28 335,47 €	11 334,19 €	17 001,28 €	9 318,50 €	1 863,70 €	7 454,80 €						
11900016	RENNES METROPOLE	Effacement rue de Coupigné - Montgermont	A-HTCO	24 754,02 €	9 901,61 €	14 852,41 €									
PE20-0876	Cne MONTFORT-SUR-MEU	Effacement route de Plélan - Montfort-dur-Meu	A-HTCO	33 860,95 €	13 544,38 €	20 316,57 €									

Participations du SDE35 et subventions des tiers en application du guide des aides 2021
Maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée SDE35

MARCHES D'ECLAIRAGE

Bénéficiaire	Désignation des travaux	N° de dossier	Catégorie	Estimation du montant des travaux d'éclairage sur la base du BPU entreprise (TTC)	Participation du SDE35	Participation du bénéficiaire	Commentaires
SAINT AUBIN D'AUBIGNE	EXTENSION EP - PASSAGE PIETONS	1190190	B	22 373,18 €	6 451,09 €	12 248,03 €	Annule et remplace délibération du 21/05/2019
CC PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	RENOVATION EP- ZA LA JANAIE (RETIERS)	PE20-2039	EPCI	9 380,80 €	1 876,16 €	7 504,64 €	
DOMAGNE	EXTENSION EP- PARKING ST ANDRE	1190121	B	14 208,12 €	4 262,44 €	9 945,68 €	Annule et remplace délibération du 02/07/2019
DOMLOUP	EXTENSION EP-POLE ENFANCE	1180122	C	21 746,18 €	6 523,85 €	15 222,32 €	Annule et remplace délibération du 25/11/2020
GUIPRY-MESSAC	EXTENSION EP- AVENUE DU PORT-RUE CHATEAUBRIAND	1190428	C	8 594,97 €	2 578,49 €	6 016,48 €	Annule et remplace délibération du 17/09/2019
GUIPRY-MESSAC	EXTENSION EP- ROND POINT DE BONABRY	1190291	C	11 351,87 €	4 540,75 €	6 811,12 €	Annule et remplace délibération du 03/12/2019
GUIPRY-MESSAC	RENOVATION EP- AVENUE DU PORT	1190657	C	5 057,95 €	2 023,18 €	3 034,77 €	Annule et remplace délibération du 03/12/2019
RANNEE	RENOVATION EP- AVENUE DE L'ETANG	1190361	B	33 088,64 €	18 794,35 €	14 294,29 €	Annule et remplace délibération du 17/09/2019
SIXT SUR AFF	EXTENSION EP- LOTISSEMENT DU PLESSI	1140531	B	13 817,36 €	2 763,47 €	11 053,89 €	Annule et remplace délibération du 25/11/2020
SAINT M'HERVE	EXTENSION EP- ZA LA PICASSIERE	1180582	B	12 332,96 €	5 438,83 €	6 894,12 €	Annule et remplace délibération du 15/10/2019
VAL D'ANAST	EXTENSION- RUE DE CAMPTEL	PE20-0035	B	21 400,84 €	6 933,87 €	14 466,97 €	Annule et remplace décision n°10 du 04/09/2020
BOURG DES COMPTES	EXTENSION EP- RUE DE LA COMBE JARNIC	1190245	B	7 334,25 €	3 124,39 €	4 209,86 €	Annule et remplace délibération du 03/12/2019
JAVENE	EXTENSION EP - ALLEE DES CHATAIGNIERS	PE20-2111	B	11 451,15 €	2 862,79 €	6 679,84 €	
LA CHAPELLE BOUEXIC	TERRAIN SPORTIF-TERRAIN DE FOOTBALL E5	1190776	B	80 002,07 €	16 000,41 €	64 001,66 €	
GAEL	EXTENSION EP - LOTISSEMENT RUE DU PARADIS	PE21-0002	B	27 894,66 €	4 649,11 €	18 596,44 €	
CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE	EXTENSION EP - CITYSTADE	PE20-1833	B	19 576,92 €	3 262,82 €	13 051,28 €	
CHATEAUGIRON	EXTENSION EP- RUE DE L'YAIGNE (OSSE)	PE20-1981	C	38 396,60 €	11 518,98 €	26 877,62 €	
CC PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	EXTENSION EP- ZA BELLEVUE (RETIERS)	PE20-1361	EPCI	31 918,70 €	6 383,74 €	25 534,96 €	
BOURG DES COMPTES	EXTENSION- MAISON MEDICALE A02	PE20-1345	B	17 942,10 €	7 535,69 €	10 406,41 €	
MELESSE	EXTENSION EP - ROUTE DE CHEVAIGNE TR2	1190157	A	28 049,34 €	4 674,89 €	18 699,56 €	Annule et remplace délibération du 21/05/2019
MELESSE	EXTENSION EP - ALLEE JULES FERRY	1190019	A	9 850,88 €	1 641,81 €	6 567,26 €	Annule et remplace délibération du 21/05/2019
SAINT AUBIN D'AUBIGNE	RENOVATION EP - LE CLOS BRETON	1190272	B	54 235,59 €	20 790,31 €	24 406,02 €	Annule et remplace délibération du 02/07/2019
LOUVIGNE DE BAIS	RENOVATION EP-RUE DE LA BOUVRIE	PE21-0279	B	6 084,68 €	2 433,87 €	3 650,81 €	
LA FRESNAIS	EXTENSION EP - RUE DE L'AUTROUET	1190497	B	4 799,14 €	2 577,14 €	2 222,00 €	Annule et remplace délibération du 17/09/2019
SERVON SUR VILAINE	EXTENSION EP-ESPLANADE CENTRE SOCIO CULTUREL- RUE ST MARTIN	PE20-1725	B	36 745,50 €	11 023,65 €	27 721,85 €	
LE LOROUX	EXTENSION EP - GIRATOIRE D806	PE20-1765	B	28 491,88 €	11 325,52 €	12 417,71 €	
CHAUVIGNE	EXTENSION EP - LOTISSEMENT LE BOSQUET	PE20-0916	B	12 798,56 €	2 133,09 €	8 532,38 €	
NOYAL-SOUS-BAZOUGES	RENOVATION EP - RUE DE LA CORDONNERIE	1190389	B	10 043,89 €	5 423,70 €	2 946,21 €	Annule et remplace délibération du 17/09/2019
ROZ-SUR-COUESNON	EXTENSION EP - LOTISSEMENT QUARTIER DU VIEUX CHENE	1170164	B	24 392,23 €	4 065,37 €	16 261,49 €	Annule et remplace la décision n°10/2020
IRODOUER	EXTENSION EP - TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE	1190772	B	140 508,91 €	23 418,15 €	93 672,61 €	Annule et remplace délibération du 18/02/2020
ST AUBIN D'AUBIGNE	RENOVATION EP - PLACE DE LA MAIRIE	1190336	B	10 826,17 €	5 485,26 €	3 536,55 €	Annule et remplace délibération du 02/07/2019
ST GUINOUX	RENOVATION EP - CENTRE BOURG	1190180	B	94 400,46 €	54 437,60 €	24 229,45 €	Annule et remplace délibération du 21/05/2019
MAEN RO'H	EXTENSION EP - PLACE DE L'EGLISE	1190876	B	9 614,52 €	4 014,06 €	3 998,04 €	Annule et remplace délibération du 18/02/2020
MONTAUBAN DE BRETAGNE	RENOVATION EP - REMPLACEMENT ENSEMBLES HS	PE21-0385	A	14 333,25 €	2 388,88 €	9 555,51 €	
LIFFRE	RENOVATION EP - PARKING CENTRE INTERGENERATIONNEL	PE20-1537	A	20 880,39 €	3 480,07 €	13 920,26 €	
CC VAL D'ILLE AUBIGNE	EXTENSION EP - ZA MONTGERVAL (LA MEZIERE)	1190268	A	30 738,80 €	5 123,13 €	20 492,53 €	Annule et remplace délibération du 02/07/2019
MESNIL ROCH	RENOVATION EP - PLACE DE LA MAIRIE	1190336	B	10 826,17 €	5 485,26 €	3 536,55 €	Annule et remplace délibération du 02/07/2019
PLEUMELEUC	EXTENSION EP - LOTISSEMENT LE CLOS DES POMMIERS	PE20-2097	B	15 023,74 €	2 503,96 €	10 015,83 €	

Maîtrise d'ouvrage des communes

Bénéficiaire	Désignation des travaux	Nombre de points lumineux	Catégorie	Montant devis HT	Montant devis TTC	Subvention du SDE35 au bénéficiaire
RENNES METROPOLE	ORGERES- RENOVATION EP - Rues des Rosiers, Sauvaget et Vallon	14	A	24 198,92 €	29 038,70 €	2 419,89 €
CHANTELOUP	RENOVATION EP - Salle des fêtes	9	B	9 138,00 €	10 965,60 €	5 117,28 €
DOL DE BRETAGNE	RENOVATION EP - Pont Baudry	10	A	4 150,00 €	4 980,00 €	415,00 €
DOL DE BRETAGNE	RENOVATION EP - Le Chêne vert	8	A	3 320,00 €	3 984,00 €	332,00 €
DOL DE BRETAGNE	RENOVATION EP - La Luzardière	7	A	5 338,00 €	6 405,60 €	533,80 €
DOL DE BRETAGNE	RENOVATION EP - le Clos Lupin	8	A	11 579,00 €	13 894,80 €	1 157,90 €
DOL DE BRETAGNE	RENOVATION EP - La Cour verte	6	A	6 001,00 €	7 201,20 €	600,10 €
MONTFORT-SUR-MEU	RENOVATION EP - Programme 2020 - Bd Duchesse Anne, Allées de la Tramontane, du Zéphir, du Vent d'Autan, de l'Aquillon, du Mistral	35	A	122 957,50 €	147 549,00 €	12 295,75 €
ST MALO	RENOVATION EP-3ème tranche- Digue du Sillon-Rue du Hindré- Clos Breton-Rue Abbé Lorin- Rue Chevalier- Bastion de la Hollande- Place de la Poissonerie- Rue Nominoé-La Banneville- Rue enclos du Verger- Avenue Moka- Avenue Louis Martin	154	A	236 802,94 €	284 163,53 €	23 680,29 €
ST MEDART SUR ILLE	RENOVATION 2021- rue Belle Epine-Rue Bergamotte-Rue Passe Crasne-Clos des Fontaines	9	B	4 074,00 €	4 888,80 €	2 362,92 €